

Les mercredis

Les mercredis

À compter d'avril 2023, les modalités de réservation de l'accueil de loisirs du mercredi évoluent :

- le délai pour procéder aux réservations de la journée du mercredi est aujourd'hui fixé au lundi 14h (soit l'avant-veille)
- à compter des accueils du mois d'avril 2023, ce délai est porté à 7 jours (soit le mercredi précédent, 14h)
- Accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Accueil échelonné de 9h à 9h25 et de 16h35 à 17h
- Accueil réveil dès 7h30 et accueil détente jusqu'à 17h

Plusieurs formules sont possibles : matin seul, matin + repas, journée sans repas, journée avec repas, après-midi seul. La réservation repas + après-midi n'est pas autorisée.

De 2 à 6 ans

- Enfants scolarisés à Anne Frank et à Gaston Leclercq seront accueillis à Gaston Leclercq
- Enfants scolarisés à Du Moulin Alphonse Daudet, Eugène d'Hallendre, Sainte Geneviève et les enfants non scolarisés à La Madeleine seront accueillis à Du Moulin
- Enfants scolarisés à Courbet et Jeanne d'Arc seront accueillis à Courbet

Les plannings

rgba(255,255,255,1)

ALSH du Moulin - A. Daudet

Fichier

[Du Moulin planning mercredi du 15 mai au 5 juin 2024 \(.pdf - 373.62 Ko\)](#)

ALSH Courbet

Fichier

[Courbet planning mercredi du 15 mai au 05 juin 2024 \(.pdf - 272.78 Ko\)](#)

ALSH Gaston Leclercq

Fichier

[Gaston Leclercq planning du mercredi du 15 mai au 05 juin 2024 \(.pdf - 336.62 Ko\)](#)

De 6 à 12 ans :

- Enfants scolarisés à Rostand, Kleber et Jeanne d'Arc seront accueillis à Kleber
- Enfants scolarisés à Victor Hugo, Louise de Bettignies, Sainte Geneviève et les enfants non scolarisés à La Madeleine seront accueillis à Victor Hugo

Les plannings

rgba(255,255,255,1)

ALSH Kléber

Fichier

[Kléber planning du mercredi du 15 mai au 05 juin 2024 \(.pdf - 335.68 Ko\)](#)

ALSH Victor Hugo

Fichier

[Victor Hugo planning du mercredi du 15 mai au 05 juin 2024 \(.pdf - 358.74 Ko\)](#)

Facturation

Les services périscolaires sont facturés en POST-FACTURATION.

La facturation est réalisée à partir des prestations effectivement consommées et des réservations enregistrées (même si la prestation n'a pas été consommée).

Les Accueils de Loisirs sont facturés au moment de la réservation (PRE-FACTURATION).

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

- Régie : espèces maximum 300€ (article 1680 du code général des impôts modifié par la loi de finances n°2013-1279 de finances rectificatives pour 2013 du 29 décembre 2013), carte bleue, chèques, CESU et chèques vacances,
- [Portail Famille](#) : par paiement internet en carte bleue (la facture à régler sera mise à disposition dans le module FACTURATION. Elle sera également envoyée par mail pour les familles qui ont coché dans le module MON DOSSIER la case « adhérer à la réception des factures par mail ».
- Prélèvement automatique (un contrat SEPA doit au préalable être complété et déposé au service de la Régie). La facture est payable depuis sa mise à disposition et jusqu'au 20 du mois.

Vous ne souhaitez pas de compte sur le portail famille ? La facture à régler vous sera adressée par courrier.

[Service Famille- Enfance-École](#)

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 93](tel:0320127993)
service-famille@ville-lamadeleine.fr

À savoir

Fichier

[Projet éducatif 2023-2025 \(.pdf - 192.39 Ko\)](#)

Fichier

[Règlement de fonctionnement \(.pdf - 221.6 Ko\)](#)

Fichier

[Tarifs périscolaires et alsh à partir du 8/01/2024 \(.pdf - 69.79 Ko\)](#)

Documents à compléter

Fichier

[DIFU 2024/2025 \(.pdf - 222.15 Ko\)](#)

Fichier

[Fiche sanitaire de liaison 2024/2025 \(.pdf - 155.49 Ko\)](#)

Menus

Fichier

[Menus du 20 mai au 14 juin \(.pdf - 478.16 Ko\)](#)

Fichier

[Menus du 22 avril au 17 mai \(.pdf - 469.98 Ko\)](#)